

## **Modèle-type**

# **Acte de cession de fonds libéral**

---

**La jurisprudence admet la cession d'un fonds libéral, reconnaissant par là-même son existence juridique.**

**Par un arrêt du 7 novembre 2000, la Cour de cassation a en effet reconnu la possibilité de céder une clientèle civile, à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un fonds libéral, consacrant ainsi sa patrimonialité de façon incontestable.**

**L'admission d'un tel principe est cependant soumis à certaines conditions, et notamment au strict respect de la liberté de choix du client.**

**La prise en compte de ce revirement jurisprudentiel créant la notion de fonds libéral, amène la Commission juridique de l'Ordre à proposer aux experts-comptables un acte type de cession de fonds libéral.**

**Le présent modèle, proposé à titre indicatif, doit faire l'objet d'une adaptation à chaque situation particulière.**

**Il est rappelé que les contractants, membres d'une profession libérale, devront en tout état de cause satisfaire aux obligations spécifiques qui leur sont imposées par la réglementation de cette profession.**

---

Considérant que le cédant (personne physique / personne morale) est expert comptable , inscrit au tableau de l'Ordre de la région de ....., depuis le ....., sous le n° ..... et qu'il en est de même pour le cessionnaire (personne physique / personne morale), inscrit au tableau de l'Ordre de la région de ....., depuis le ....., sous le n° .....

ENTRE LES SOUSSIGNES

- *Si le cédant est célibataire, indiquer :*

M. .... célibataire, demeurant à ....., né le ... à .....

- *S'il s'agit d'époux communs en biens, indiquer :*

M. ...époux de Mme ...présente conformément à l'article 1424 du Code civil, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le .....à la mairie de ...et avec laquelle il demeure à ....., né le ... à ...

- *S'il s'agit d'époux séparés de biens (bien propre de l'un), indiquer :*

M. ... époux de Mme ... avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage passé devant maître ...notaire à ...le ... préalablement à leur union célébrée le à la mairie de ...et avec laquelle il demeure,

- *S'il s'agit d'époux indivisaires (1) ou de partenaires liés par un pacte civil de solidarité (2), indiquer :*

(1) M. ..., époux de Mme ... présente conformément à l'article 815-3 du Code civil, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage passé devant maître ... notaire à ... le ... préalablement à leur union célébrée à la mairie de ... le ...et avec laquelle il demeure à ....., né le ... à ...,

Mme ..., épouse de M. ...présent conformément à l'article 815-3 du Code civil, ci-dessus désigné, née le...à .....

Agissant ensemble, conjointement et indivisément pour moitié (*ou autre proportion*),

(2) M/Mme ..., partenaire de M./Mme.... présent(e) conformément à l'article 815-3 du Code civil, avec lequel/laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité suivant contrat passé le .....devant ....., et avec lequel/laquelle il demeure à ....., né(e) le .....à .....

Mme/M....., partenaire « pacsé(e) » de M/Mme ..... présent(e) conformément à l'article 815-3 du Code civil, ci-dessus désigné(e), né(e) le ..... à .....

Agissant ensemble, conjointement et indivisément pour moitié (*ou autre proportion*),

- *Si le cédant est une personne morale, indiquer :*

M. ...demeurant à ... né le ... à ...agissant au nom et pour le compte de la société dite société ..... au capital de ..., dont le siège social est à ..., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ... sous le numéro en qualité de (*gérant, président*),

Spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'un procès-verbal des délibérations du conseil d'administration (ou de l'assemblée générale) en date du ci-annexé.

**Le cédant, d'une part,**

**ET**

- *Si le cessionnaire est célibataire, indiquer :*

M. ...célibataire, demeurant à ...né le ...à ...

- *S'il s'agit d'époux communs en biens, indiquer :*

M. ...époux de Mme ...avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le ... à la mairie de ...et avec laquelle il demeure à ..., né le ..... à .....

- *S'il s'agit d'époux séparés de biens, indiquer :*

M. ...époux de Mme ...avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage passé devant maître ...notaire à ... le ... préalablement à leur union célébrée le ...à la mairie de .....et avec laquelle il demeure,

- *S'il s'agit d'époux indivisaires (1) ou de partenaires liés par un pacte civil de solidarité (2), indiquer :*

(1) M. ..., époux de Mme ... présente conformément à l'article 815-3 du Code civil, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage passé devant maître ... notaire à ... le ... préalablement à leur union célébrée à la marie de ... le ...et avec laquelle il demeure à ..., né le ... à ...,

Mme ..., épouse de M. ...présent conformément à l'article 815-3 du Code civil, ci-dessus désigné, née le...à .....

Agissant ensemble, conjointement et indivisément pour moitié (*ou autre proportion*),

(2) M/Mme ----, partenaire de M./Mme.... présent(e) conformément à l'article 815-3 du Code civil, avec lequel/laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité suivant contrat passé le .....devant ....., et avec lequel/laquelle il demeure à ....., né(e) le .....à .....,

Mme/M....., partenaire « pacsé(e) » de M/Mme ..... présent(e) conformément à l'article 815-3 du Code civil, ci-dessus désigné(e), né(e) le ..... à .....

Agissant ensemble, conjointement et indivisément pour moitié (*ou autre proportion*),

- *Si le cessionnaire est une personne morale, indiquer :*

M. ...demeurant à ...né le ... à ... agissant au nom et pour le compte de la société dite société ..... au capital de ..., dont le siège social est à ..., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de .....sous le numéro ...en qualité de (*gérant, président*),

Spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'un procès-verbal des délibérations du conseil d'administration (ou de l'assemblée générale) en date du ..... ci-annexé.

***Le cessionnaire d'autre part,***

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**

Par les présentes, M. ...cédant, vend, cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à M. ..., cessionnaire, qui accepte (ou : « à la société dite « ..... » sus désignée, ce qui est accepté pour elle par M. ...ès qualités »)

Le fonds libéral dont la désignation suit :

#### **Article 1 – Désignation**

- *En cas de cession de l'ensemble du fonds, indiquer :*

Le fonds libéral d'expertise comptable sis et exploité à ... et pour l'exercice duquel M. ... (ou : « la société ...») est immatriculé à l'URSSAF/(au Registre du commerce et des sociétés de ... sous le numéro ...)

Ledit fonds comprenant : cf. ci-dessous

- *En cas de cession d'un cabinet secondaire, indiquer :*

Le cabinet secondaire sis et exploité à ... et pour l'exercice duquel M. ... est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de ... sous le n° ...

Le cabinet secondaire comprenant :

1. Le nom libéral (sous réserve des règles applicables aux sociétés d'exercice libéral), la clientèle, ainsi que le bénéfice de tous traités, conventions, marchés passés avec tous tiers, tels qu'ils figurent en annexe notamment, et sous condition suspensive de l'accord des co-contractants:

- *Indiquer le cas échéant :*
  - le droit à la jouissance des contrats de crédit-bail dont la liste figure en annexe ;

2. Le matériel, le mobilier et les appareils et installations, ainsi que les licences servant à son exploitation, décrits et estimés article par article dans un état annexé au présent acte.

- *En cas de cession du droit au bail, indiquer :*

3. Le droit au bail des lieux où est exploité le fonds libéral présentement vendu tel qu'il est décrit ci-après, sous condition suspensive de l'accord du bailleur.

- *Si le propriétaire du fonds est également propriétaire des murs, indiquer :*

4. L'engagement de bail des locaux où est exploité le fonds présentement vendu, tel qu'il est établi par acte sous seing privé de ce jour et figurant en annexe.

#### **Article 2 – Réserve**

De convention expresse entre les parties, il est précisé que ne fait pas partie de la présente vente le cabinet ....., sis et exploité à ....., inscrit au Tableau de l'Ordre de ....., que le cédant se réserve expressément.

#### **Article 3 – Origine de propriété du fonds libéral**

M. .... cédant, déclare :

- *Si le fonds est acquis, indiquer :*

Que le fonds libéral vendu lui appartient pour avoir été acquis par lui de M. ...demeurant à ...aux termes d'un acte en date à ... du ., enregistré à ... le ... Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de ...

- **Si le fonds est créé, indiquer :**

Que le fonds libéral vendu lui appartient pour lui avoir été créé par lui en .....

- **Si le fonds est reçu par donation ou succession, indiquer :**

Que le fond vendu lui appartient pour lui avoir été donné ou transmis par M...aux termes d'un acte authentique passé le ... à ...devant maître ., notaire à ...

Cette donation a été évaluée dans ledit acte moyennant le prix principal de ... (*facultatif* : s'appliquant : aux éléments incorporels pour ..... et au matériel pour .....)

- **Si le fonds est apporté à une société (cas d'un cédant personne morale), indiquer :**

Que le fonds libéral vendu appartient à la société dénommée « ..... », cédant, pour lui avoir été apporté par M. ... l'un des associés, aux termes de l'acte constitutif de la société dressé à ... le ...enregistré à ... le...

Cet apport a été évalué moyennant le prix principal de ..... (*facultatif* : s'appliquant : aux éléments incorporels pour ..... et au matériel pour .....

- **En cas de cession d'un cabinet secondaire, ajouter :**

#### **Article 4 – Nature et énonciation du droit au bail**

Soumis d'un commun accord par les parties au bail au statut des baux commerciaux, le droit au bail des locaux dans lequel est exploité le fonds libéral présentement cédé résulte d'un acte sous seing privé (*ou notarié*) en date à ... du ..., enregistré à ..., le ....loyer à M. ... divers locaux comprenant ..., d'une surface de ...et dépendant de l'immeuble sis à ...et dans lequel M. ...., cédant, exploite le fonds vendu.

Ledit bail a été conclu pour une durée de ...années, à compter du ... pour se terminer à pareille époque de l'année ..., moyennant un loyer annuel hors taxes de ... payable ..., ledit loyer étant révisable à l'expiration de ....

Le montant du loyer est à l'heure actuelle de ... La dernière révision du loyer a eu lieu le .....conformément à la lettre du propriétaire ci-annexée.

Le cessionnaire déclare, dès avant ce jour, avoir reçu du cédant une copie du bail et avoir pris connaissance des charges, causes et conditions dudit bail : en conséquence les parties dispensent expressément le rédacteur de l'acte de les rappeler.

En outre, il a été stipulé dans ledit bail ..... (*énoncer ici les clauses du bail relatives à la destination des lieux et à la cession du bail*).

A peine de résiliation des présentes, ledit bail s'appliquera au cessionnaire qui s'engage à en respecter les charges, clauses et conditions.

L'acquéreur est tenu d'exécuter aux lieu et place du cédant à partir de l'entrée en jouissance, toutes les charges et conditions du bail sus énoncé et de payer exactement les loyers de manière qu'il ne puisse être exercé aucun recours contre le cédant ;

- **Si le droit au bail est cédé, ajouter :**

M. ...., cédant, déclare que le droit au bail vendu lui appartient pour l'avoir acquis comme dit ci-dessus.

#### **Article 5 – Propriété – Jouissance**

Le cessionnaire sera propriétaire du fonds libéral présentement vendu à compter de (ce jour *ou autre*), et en aura la jouissance à compter dudit jour (ou : « à compter du ..... »).

(*facultatif, mais en accord avec les parties*).Il aura le droit de prendre le titre de successeur de M. .... à compter de ladite date

La présente cession respecte le libre choix des clients qui composent la clientèle cédée.

En outre, il est expressément convenu que toutes les opérations tant actives que passives effectuées avant le ..... concernant l'exploitation du fonds sont couvertes par l'assurance souscrite par le cédant et annexée au présent contrat.

#### **Article 6 – Charges et conditions**

La présente vente est faite sous les charges et conditions suivantes que les parties, chacune en ce qui la concerne, s'obligent à exécuter et à accomplir, à savoir :

6.1-Le cessionnaire est tenu :

1. De prendre le fonds avec le matériel et le mobilier le garnissant, dans l'état où le tout se trouve actuellement, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ou diminution du prix ci-après fixé, pour quelque cause que ce soit ; (*prévoir le cas échéant une clause de révision concernant la clientèle n'ayant pas suivi le cessionnaire*)
2. D'acquitter à partir de son entrée en jouissance, les impôts, contributions et autres charges de toute nature auxquels le fonds présentement vendu pourra être assujéti, le tout de manière que le cédant ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.
3. De payer tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites y compris le cas échéant, le coût des significations à faire aux propriétaires en vertu de l'article 1690 du Code civil, sauf la mainlevée éventuelle des gages et nantissements concernant le fonds vendu qui sera supportée par le cédant qui s'y engage ;
4. De faire son affaire personnelle et prendre à son compte les commandes et marchés passés par le cédant : la liste limitative de ces commandes et marchés figure en annexe ;
5. De prendre à son compte le personnel attaché au fonds vendu et dont la liste limitative figure en annexe. A cet effet, le personnel maintenu conservera tous les éléments du contrat de travail, à savoir notamment : la qualification, le coefficient, la rémunération et l'ancienneté ;  
De supporter la charge financière des congés payés de l'ensemble du personnel concernant le fonds vendu à la date de la cession.
  - *En cas de paiement à crédit, indiquer :*
6. De gérer et administrer jusqu'à complet paiement le fonds présentement vendu, conformément aux usages de la profession et entretenir le matériel en bon état de façon à lui conserver toute sa valeur.

6.2. Le cédant est tenu de garantir dans les termes des articles 1644 et 1645 du Code civil, l'exactitude des énonciations concernant l'origine de propriété et les charges grevant le fonds.

6.3. Le cédant déclare :

1. Satisfaire à ce jour à toutes les réglementations et autorisations administratives et professionnelles nécessaires à son activité concernant le fonds vendu, en sorte que le cessionnaire ne soit nullement inquiété ni recherché à ce sujet ;
2. Dans le cadre des dispositions des articles L. 122-12, alinéa 2 et L. 122-12-1, alinéa 2 du Code du travail : que sont salariées à son service par contrat de travail à durée ..... (*déterminée ou/et indéterminée*) les personnes dont la liste figure en annexe ;

Il s'engage à assumer toutes les obligations qui lui incombent envers ses salariés (*détailler la liste des en-cours sociaux*)

Il s'oblige à cet égard conformément aux dispositions de l'article L. 122-12-1, alinéa 2, du Code du travail, à rembourser au cessionnaire les sommes dues aux salariés et impayées au jour de l'entrée en jouissance du cessionnaire.

3. Avoir obtenu, vis-à-vis des contrats cédés, l'accord des co-contractants conformément aux lettres ci-annexées, en ce qui concerne les contrats suivants : ..... (*exemples : crédit-bail, réseau, licences d'exploitation, etc.*) et ce en raison de l'effet relatif des conventions prévu par l'article 165 du Code civil ;
4. Que les biens corporels ou incorporels cédés sont de libre disposition, que rien ne s'oppose à leur cession ;

5. Qu'aucun des éléments composant le matériel cédé ne lui a été prêté, loué, ou déposé par un tiers à titre onéreux ou gratuit.

**Article 7 – Interdiction de se rétablir – Clause de non-concurrence**

M. .... cédant, s'interdit à compter de ce jour, pendant une durée de ..... années, de tenir, créer, collaborer ou s'intéresser directement ou indirectement par l'intermédiaire de toutes sociétés, groupements, entreprises, ou membres de son groupe familial, à un fonds libéral de même nature que celui vendu ce jour, et ce dans un rayon de ..... km dudit fonds à peine de dommages et intérêts envers M. .... cessionnaire. Le cédant s'oblige à faire respecter cette obligation de non-concurrence à tout successeur ou ayant droit total ou partiel.

• *Si seul un cabinet secondaire est vendu, remplacer par :*

M. .... cédant, s'interdit à compter de ce jour pendant une durée de ..... années, de tenir, créer, collaborer ou s'intéresser directement ou indirectement par l'intermédiaire de toutes sociétés, groupements entreprises ou membres de son groupe familial, à l'activité décrite à l'article 1 et ce dans un rayon de ..... km dudit fonds à peine de dommages et intérêts envers M. .... cessionnaire. Le cédant s'oblige à faire respecter cette obligation de non-concurrence à tout successeur ou ayant droit total ou partiel.

De son côté, le cessionnaire s'interdit d'exercer pour la même durée la même activité et ce dans un rayon de ..... km autour du fonds principal et de ses autres établissements secondaires non cédés.

**Article 8 – Prix**

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de .... (*écrire la somme en chiffres et en lettres*) s'appliquant, à savoir : (*à voir en fonction de l'article 3 4 ; utile pour le calcul des plus-values*)

- aux éléments incorporels (*ajouter le cas échéant : « y compris l'engagement de bail, le droit à la jouissance des contrats cédés de crédit-bail »*), pour ..... (*écrire la somme en chiffres et en lettres*) ;
- aux matériels et objets mobiliers pour ..... (*écrire la somme en chiffres et en lettres*) ;
- aux immobilisations financières constituées par les titres ou droits sociaux suivants : .....

Total : ..... (*écrire la somme en chiffres et en lettres*).

Les travaux en cours, après inventaire physique contradictoire des parties, ont été évalués et seront payés comme dit ci-dessous. Ladite somme de ..... est payable .....

- *Si le cessionnaire a sollicité un prêt auprès d'une banque pour parfaire le financement de l'acquisition du fonds, ajouter :*
  - à concurrence de ..... correspondant à l'apport personnel ;
  - et pour le surplus, au moyen d'un prêt accordé par la banque.... (*décrire les conditions du prêt*). Quittance est donnée de ladite somme par le cédant.
- *En cas de paiement à crédit, remplacer par :*  
Ladite somme de ..... sera payable à crédit de la manière suivante : .....

Il est en outre expressément convenu que :

- tous paiements en principal et intérêts auront lieu au domicile du cédant ou en tout autre endroit indiqué par lui ;
- le solde du prix deviendra immédiatement et de plein droit exigible si bon semble au cédant;
- en cas d'incident de paiement tel que retard, défaut de paiement de tout ou partie du capital ou des intérêts, et après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec avis de réception et restée infructueuse pendant huit jours ;
- en cas de liquidation de biens, redressement judiciaire ou cessation de paiement du cessionnaire ;
- en cas de vente ou d'apport en société du fonds présentement vendu ainsi qu'en cas de cessation du bail ou d'expropriation.

#### **Article 9 – Formalités**

**Note : il n'y a pas d'obligation légale de procéder à une formalité de publicité. Si les parties souhaitent néanmoins y procéder, la clause suivante est proposée :**

La vente sera publiée dans la quinzaine de sa date, à la diligence du cessionnaire, dans un journal d'annonces légales du département dans lequel le fonds est exploité.

Le cédant, conformément à l'article 202 du CGI (*déclaration de cessation d'activité à déposer dans les 60 jours*), devra remettre à l'administration fiscale les renseignements nécessaires pour l'établissement de l'impôt sur les bénéfices, et ce, dans un délai de 60 jours à compter de la publication de la vente dans un journal d'annonces légales.

#### **Article 10 – Déclarations**

**Note : les déclarations prévues au présent article n'ont aucun caractère légalement obligatoire. Elles sont toutefois vivement recommandées par l'Ordre.**

##### 10.1. Sur le chiffre d'affaires

Le cédant déclare que le chiffre d'affaires réalisé par lui pendant les trois dernières années d'exploitation a été de :

Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour la période du ..... au ..... : ..... TTC ou (HT)

##### 10.2. Sur les résultats

Le cédant déclare que les résultats réalisés par lui pendant la même période ont été :

Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour l'année ..... : ..... TTC ou (HT) ;  
Pour la période du ..... au ..... : ..... TTC ou (HT)

##### 10.3. Sur les sûretés grevant le fonds

**Note : il est préférable de déclarer les sûretés même si cela ne résulte pas d'une obligation légale.**

Le cédant fera toutes déclarations sur les sûretés éventuelles grevant le fonds. Ces dernières seront énoncées précisément.

##### 10.4. Sur l'état-civil du cédant

Le cédant déclare :

- qu'il est inscrit à l'Ordre des experts-comptables au tableau de la région de .....
- qu'il n'a jamais été en état de liquidation judiciaire, faillite, redressement judiciaire ou cessation de paiement ;
- qu'il n'est pas susceptible d'être l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.
- qu'il n'a pas fait l'objet de sanctions disciplinaires dans les cinq ans précédant la présente cession.

##### 10.5. Sur l'état-civil du cessionnaire

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est inscrit à l'Ordre des experts-comptables au tableau de la région de .....
- qu'il n'a jamais été en état de liquidation judiciaire, faillite, redressement judiciaire ou cessation de paiement.

#### **Article 11 – Mise au courant et contenu de l'obligation de présentation**

Le cédant prend l'engagement de mettre le cessionnaire au courant de toutes ses affaires et de le présenter à sa clientèle et à ses fournisseurs pendant une période de ..... à compter de l'entrée en jouissance du cessionnaire. Il s'engage expressément à lui fournir tous renseignements utiles et notamment à lui remettre l'intégralité des dossiers et documents concernant les clients présentés.

Le cédant s'engage à renoncer à l'exécution pour son compte des contrats et travaux en cours avec l'ensemble de ses clients (ou : avec ses clients dont la liste est annexée ci-après). Le cessionnaire s'engage à prendre cette exécution à son compte pour les clients qui le désireraient.

Le cédant communiquera notamment au cessionnaire, pour les clients qui auront accepté le concours du cessionnaire, les clauses des contrats passés avec ceux-ci, la situation des travaux et règlements en cours ainsi que les intentions exprimées par les clients informés de la cessation de son activité.

A cet effet, un état établi contradictoirement et annexé au présent contrat mentionne l'identité des clients présentés, la nature des missions assurées pour chacun d'eux, l'état d'avancement du travail, la dernière période ayant fait l'objet de vérifications fiscales, les particularités de chaque dossier, les derniers honoraires perçus ou restant à percevoir avec mention de la base de perception.

#### **Article 12 – TVA – Dispense de taxation – Transmission d'une universalité de biens**

- *Pour les biens d'investissements, indiquer :*

Afin de bénéficier de la dispense de taxation de TVA, le cessionnaire s'engage expressément à soumettre à ladite TVA, les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissements acquis, et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du CGI.

Cet engagement sera confirmé par une déclaration en double exemplaire adressée au service des impôts dont relève le nouvel exploitant.

#### **Article 13 – Domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font éléction de domicile .....

#### **Article 14 – Clause compromissoire**

Tout litige ayant pour objet la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent acte sera réglé par voie d'arbitrage, soumis aux dispositions du NCPC (art 1442 et s.) dans le cadre de la compétence des TGI. Les arbitres statueront en amiables compositeurs et en dernier ressort, sous réserve des recours auxquels les contractants ne peuvent renoncer en vertu de la loi.

#### **Article 15 – Déclarations des parties**

Les parties, soussignées déclarent et reconnaissent qu'elles ont arrêté directement entre elles le prix et les conditions de la présente vente.

Le cessionnaire, ès qualités, déclare en outre avoir eu tout loisir et pendant tout le temps qu'il lui a plu de vérifier la marche de l'exploitation et prendre connaissance de la comptabilité.

Les parties affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, dont elles ont pris connaissance, que le prix indiqué au présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

#### **Article 16 – Clause d'indivisibilité**

Toutes les clauses du présent contrat sont de rigueur, aucune d'entre elles ne peut être réputée de style ; chacune est condition déterminante de la convention sans laquelle les parties n'auraient pas contracté.

Fait à ....., le .....

en ..... exemplaires originaux.

Signatures

## ANNEXE

### PRÉCAUTIONS A PRENDRE

#### 1 – ÉLÉMENTS DE VALORISATION

##### 1.0 – Nature de la clientèle

- Volatilité des clients selon la typologie des missions (niche, spécialisation, conseils, ...)
- Degré d'intuitu personae du cédant (notoriété)
- Spécificités culturelles et/ou géographiques (langue, groupe social, ...)
- Missions exceptionnelles non récurrentes (à exclure ou à décoter)
- Solvabilité des clients (difficultés, défaillances)
- Activités à risques (régularité des comportements, spécificités techniques)

##### 1.1 – Modalités d'intervention du cédant

- Honoraires insuffisants (mauvaise rentabilité)
- Prestations laxistes, clients peu fiables (trucages, ...)
- Non respect des normes professionnelles (générales et spécifiques)
- Clientèle totalement dépendante d'un collaborateur (défaut de supervision, relations directes inexistantes)

##### 1.2 – Problématique des participations minoritaires

- Valeurs incorporelles nulles (invendable à l'extérieur)
- Le statut d'associé n'emporte pas nécessairement celui de salarié actif
- Pas de certitude d'encaisser des dividendes

#### 2 – ASPECTS FINANCIERS

##### 2.0 – Garantie du cédant

- Aptitude du repreneur à traiter la clientèle (compétence, relationnel, disponibilité, ...)
- Clause de reprise des clients défaillants avec ou sans décote (échec transfert)

- Caution en cas de crédit –cédant

### **2.1 – Garanties du cessionnaire**

- Réalité de la présentation (accompagnement effectif)
- Neutralisation des défections au nom de la liberté de choix du client (avec ou sans décote)
- Période de franchise (6 mois minimum) pour les clients individualisés perdus (sauf faute du cessionnaire et/ou honoraires abusifs)
- Garantie de chiffre d'affaires sur le première année, en cas de reprise globale d'un fonds libéral non individualisé (90 % du CA HT)
- Clause de non réinstallation ou de non concurrence (modalités, secteur géographique, type de clientèle...)
- Clause de garantie d'actif - net (ou de passif) avec caution et franchise
- Contingement d'une partie du prix (garantie de la garantie)

### **2.2 – Gestion des conflits**

- Clause d'arbitrage (en dernier ressort) soit par le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre soit par un ou plusieurs arbitres pré - désignés
- Seuil de déclenchement : échéances et modalités

## **3 – ASPECTS PARTICULIERS**

### **3.0 – Reprise de locaux**

- Accord du bailleur sur la transmission (écrit)
- Importance du lieu (proximité, attractivité) et perspectives d'évolution (superficies)
- Caution par le cédant pour les loyers restant à courir
- Sort des immobilisations corporelles (fixes et mobiles, immeubles par destination)

### **3.1 – Reprise de personnels**

- Véritable valeur incorporelle (selon le degré d'implication et de compétence)
- Qualité des collaborateurs (adaptabilité, évolutivité, expérience, formation, ...)
- Ancienneté, fonction, classification hiérarchique (avantages acquis, habitudes, inertie, statut, ...)
- Pertinence des méthodes de travail (culture interne, formalisation, gestion du temps, ...)
- Engagements sociaux en cours (congrés, primes, retraites, ...)

### **3.2 – Reprise d'équipements**

- Compatibilité des organisations notamment des systèmes informatiques
  - Contrats de maintenance (échéances, ...)

### **3.3 – Reprise des archives**

- Périmètre du transfert
    - nécessité de reprise d'un minimum de dossiers de travail
    - responsabilité décennale du cédant impose conversation
    - registres légaux des clients (contre décharge signée)
    - pièces justificatives à restituer directement aux clients (par le cédant)
  
  - Modalités de l'accès réciproque
    - facilité, rapidité, disponibilité (engagement explicite et loyal)
    - coût des copies : en principe à la charge du détenteur des dossiers
    - coût des livraisons (selon éloignement) : en principe à la charge du destinataire des copies
  
  - Prise de copie des éléments essentiels (années n et n-1, dossiers permanents)
-